



Newsletter n° 6 Janvier 2016



Conseil régional de l'Ordre des Masseurs-
Kinésithérapeutes du Centre-Val de Loire

Editorial du Président

Dans ce numéro :

Edito du Président	1-2
Information juridique.	2
Réunions d'information sur « l'Evaluation des pratiques professionnelles ordinaires »	2
Conditions d'accueil des stagiaires.	3
Compte-rendu d'activité de M Arnal (Conseiller national)	4-5
Agenda des élus	6

Chères Consœurs, chers Confrères,

Tout d'abord je vous présente au nom du CROMK Centre-Val de Loire et de vos élus, nos meilleurs vœux pour 2016 ; qu'elle soit une excellente année pour vous tant sur le plan professionnel que personnel.

2016 sera l'année des 70 ans de l'officialisation de notre profession et des 10 ans de notre Ordre, souhaitons qu'elle soit aussi celle où l'on pourra dire que nous avons tous pris ensemble la bonne direction, celle de la bonne évolution de la masso-kinésithérapie.

2015 en a fixé les bases :

- ◆ Par l'évolution de la formation initiale qui concrétise enfin l'idée lancée en 1988 (bientôt 30 ans...) du passage par une année universitaire avant d'intégrer les instituts de formation, créant ainsi la base d'une « universitarisation » de la masso-kinésithérapie.
- ◆ Par la redéfinition de notre profession, inscrite dans la loi de santé, et qui fixant nos missions plutôt que nos techniques nous ouvre vers une autonomie encore lointaine mais prévisible.
- ◆ Par la « ringardisation » des attaques contre notre système ordinal qui seul peut représenter l'ensemble de la profession dans sa diversité et surtout garantir, face à la prolifération des offres de thérapie incontrôlées, la qualité des soins proposés aux patients.

Mais ce ne sont que des bases ; même sur de bonnes bases il est des bâtiments qui penchent dangereusement... Nous devons, chacun à notre place être vigilants :

- ◆ Pour la formation, il faudra à la fois avancer dans le projet « d'universitarisation » seul garant d'un sérieux international, mais aussi garder la part d'enseignement des techniques qui ne peuvent se transmettre que dans une forme de « compagnonnage » où le tutorat de stage (en structure de soins et en cabinet libéral) doit jouer un rôle important. Nous avons dans notre Région lancé déjà plusieurs projets qu'il faudra développer en liaison avec tous les gens de bonne volonté (IRFMK, Association des tuteurs, URPS, ARS, Conseils Régional et Départementaux...)
- ◆ Quelle que soit la hauteur de ses missions, une profession n'existe que par l'activité de ses professionnels. Il faudra veiller à ce que ce soit bien les masseurs-kinésithérapeutes qui réalisent les missions qui leur ont été confiées. Si c'est à l'échelon national que l'Ordre devra se prononcer sur l'évolution du nombre de professionnels (numerus clausus ?), sur les éventuels transferts ou partages de compétences, sur les délégations de tâches et l'existence ou non « d'aides MK »... c'est aux échelons régionaux et départementaux à visionner et vérifier sur le terrain ce qui se passe ; lourde tâche pour nous quand on voit la multiplication des non-professionnels de santé partout dans l'offre de soins.

.../...

La profession ne peut avoir de développement sans des possibilités de promotion des salariés dans les structures de soins et sans le développement du rôle des libéraux dans les soins de ville. Sur tout cela, ce sont les expériences locales qui pourront guider les décisions nationales.

L'Ordre doit surtout, et c'est un des rôles majeurs au niveau régional, veiller au respect de la déontologie. Ceci sera peut être de plus en plus difficile si l'économie prend le pas sur la déontologie et si les solutions aux difficultés économiques amènent à une forme « d'Uberisation » de la santé.

Enfin, c'est à chacun de vous de s'impliquer dans la vie de notre Ordre. En 2017 des élections renouvelleront les Conseils départementaux et régionaux, ce sera l'occasion pour chacun et surtout pour les plus jeunes de s'engager au service de notre profession et de ses patients et en particulier pour nos consœurs qui pourront ainsi démontrer que la parité qui va s'imposer n'est pas qu'un gadget mais est une composante de notre Ordre. Je rappelle que nous n'avons pas attendu une loi pour placer à la tête de notre organisation une Présidente pour l'unique raison qu'elle en avait la capacité, ce qu'elle n'a jamais cessé de démontrer depuis...

En 2016, je vous engage donc à participer à la vie de notre Ordre en participant à tout ce qui sera organisé dans notre Région, vous avez toute l'année pour découvrir nos structures et pour vous décider à rejoindre nos Conseils en 2017.

Bonne année à Tous

Francis Dusserre.

Président du CROMK Centre-Val de Loire.

INFORMATION JURIDIQUE : Réorganisation du service de réponses aux questions

Partant du constat que beaucoup d'entre vous ne savez trop où adresser leur questions juridiques qui circulaient alors entre les Conseil National, Régional ou départementaux, voir allez directement vers tel ou tel élu, que le système de permanence téléphonique mensuelle au CRO était peu efficace (peu de questions, allongement du temps de réponse entre deux permanences...) Il a été décidé de vous inviter à :

Adresser vos questions juridiques à votre Conseil Départemental (par courriel)

Les questions seront transmises par les CDO à la commission « Ethique et déontologie » du CRO qui fera une réponse directement au confrère avec copie au CDO d'origine.

La permanence juridique mensuelle sera supprimée mais la commission « Ethique et déontologie » s'engage à répondre plus rapidement (ou à informer si un délai de réflexion et de consultation est nécessaire).

Nous rappelons que les questions adressées à la commission « Ethique et déontologie » ne concernent que ce qui incombe aux missions de l'Ordre (Déontologie : relations avec les patients et entre confrères et autres professionnels de santé...) et pas les questions purement fiscales, tarifaires ou conventionnelles avec les organismes de sécurité sociale.

Réunion d'information sur l'Evaluation des Pratiques Professionnelles Ordinales (Déontologie et éthique)

Après Tours en Avril, c'est le 29 Septembre, dans l'amphithéâtre de l'IFSI de Vierzon, qu'une vingtaine de massagers kinésithérapeutes venus de l'Indre et du Cher sont venus assistés à une soirée d'information sur la responsabilité juridique des MK. Les échanges entre l'assistance et Pascal RIVIERE ont permis de mettre en lumière les nouveaux risques en termes de responsabilité pénale de nos pratiques professionnelles et de nos relations avec nos patients, risques souvent dus à une méconnaissance de nos règles et des lois. Cette réunion, une nouvelle fois très appréciée, sera reconduite en 2016 pour le nord de notre région.

Sylvain Refait.

Responsable de la Commission Déontologie et éthique.

.../...

Conditions d'accueil des stagiaires issus des IFMK et des Instituts situés hors de France

Nous vous rappelons l'importance de la participation volontaire des professionnels, libéraux et salariés, à la formation et donc de leur implication dans le tutorat de stage.

Le C.N.O. a souhaité, par un avis, clarifier les conditions déontologiques de l'organisation des stages ; vous pouvez consulter cet avis sur le site de l'Ordre , mais en voici des extraits significatifs. Nous restons à votre écoute pour toute question sur le sujet.

ACCEUIL DES ETUDIANTS STAGIAIRES IFMK ET DE CEUX ISSUS D'INSTITUTS ETABLIS HORS DE FRANCE Avis CNO N° 2015 -

Cet avis vise à sécuriser l'accueil des étudiants stagiaires par les MK : étudiants des IFMK ou bénéficiant d'un programme d'échange.

- ◆ Les MK peuvent accueillir un stagiaire dans les conditions suivantes : le stagiaire peut assister et participer sous la responsabilité et la supervision du tuteur maître de stage aux actes professionnels.

Pour les Etudiants en MK d'un état membre de l'union Européenne bénéficiant d'un programme d'échanges, Ils peuvent faire un stage en France à condition que celui-ci soit dans le cadre de ces programmes d'échanges (ex : Erasmus, Leonardo)

- ◆ Pour les étudiants MK issus d'instituts situés hors de France : l'accueil de ces stagiaires est abordé dans une circulaire interministérielle du 30 août 2012 et 28 juillet 2015, mais uniquement pour les établissements publics de santé. En absence d'autres textes on peut considérer que les conditions d'accueil sont les mêmes en cabinets libéraux.

Il faut que le stagiaire soit en situation régulière de séjour en France (demande auprès du Préfet art R313 CESEDA visa de la convention de stage) 2 mois avant que le terrain de stages sont agréés par l'établissement de formation de l'étudiant ; il est entièrement sous la responsabilité du tuteur.

Le CNO souhaite que soit incluses dans les conventions pour les étudiants des IFMK situés hors de France les mentions suivantes : référence au Code de déontologie (articles R 4321-53 à R 4321-98 du code SP et article L1111-4) et l'obligation pour le tuteur de stage d'informer l'assurance maladie et son assureur de l'accueil du stagiaire.

*Christian Theurin
Conseiller régional.*

.../...

Compte rendu d'activité 4ème Trim. 2015 de Michel Arnal

La nouvelle définition de la profession où désormais nos compétences sont parfaitement identifiées et la réforme de la formation initiale avec l'engagement dans la voie universitaire et la recherche sont des événements de l'année 2015 fortement significatifs pour notre profession.

L'ensemble des instances professionnelles ont contribué à ces avancées et je peux vous assurer que notre conseil national, sous l'impulsion de notre Présidente Pascale Mathieu, a déployé une énergie importante à la bonne réussite de ces objectifs.

Notre colloque de Nice sur le thème de la nécessité d'une discipline universitaire en kinésithérapie et la création du conseil scientifique de l'ordre sont les contributions significatives que la présidente a voulu promouvoir en cette fin d'année. Enfin il convient de souligner que c'est lors de ce colloque qu'une convention de partenariat entre le CNO et la MIVILUDES a été signée. Cette convention contribue à garantir aux patients que notre ordre professionnel veille à ce que nos pratiques s'appuient sur une démarche qualité structurée.

Le « Prix de l'Ordre », dont j'ai en charge la mise en œuvre, est l'évènement phare traduisant notre volonté d'encourager les travaux de recherche des étudiants et professionnels. Il nous a paru logique que la remise des prix soit la première étape de notre colloque de Nice.

Deux modifications significatives du règlement de ce prix ont été apportées : l'une concernant l'attribution de trois prix pour les catégories Espoir et Sénior et l'autre concernant le montant des Prix.

Ces modifications ont pour finalité d'encourager un plus grand nombre à concourir et ainsi servir notre objectif : *encourager la recherche et la création d'une discipline universitaire afin que les pratiques quotidiennes de chaque professionnel dispensant des soins soient identifiées dans une dynamique d'amélioration continue.*

J'avais souhaité que les CRO soient les ambassadeurs de ce Prix dans leur Régions respectives et pour ce qui est des Régions Bourgogne, Centre et Franche Comté je tiens à vous remercier de votre implication dans la promotion de ce Prix.

Ces échanges avec les IFMK, les enseignants et les chercheurs contribuent à tisser les liens et promouvoir l'Ordre : à vous toutes et tous merci.

Enfin pour ceux qui le souhaitent un petit film concernant le colloque de Nice est accessible sur notre site internet.

Pour ce qui est de ma mission de rapporteur de la commission « Fonds immobilier »

Cette commission, vous avez pu le constater, a élaboré le cahier des charges concernant l'achat des locaux de chaque entité ordinale.

Nous avons d'abord travaillé sur les principes généraux devant « inspirer » notre travail puis abordé les aspects méthodologiques devant permettre à chaque entité ordinale de bâtir son dossier et d'avoir la traçabilité des décisions retenues ;

Concernant les principes je me permets de reprendre l'introduction du cahier des charges concernant l'achat des locaux.

Les élus de l'institution ordinale, de par leur vigilance et leur investissement gèrent de façon saine les finances de l'ordre. La mise en place d'une politique immobilière permettra de rationaliser cet important secteur de dépense et à terme d'en diminuer la charge.

La politique immobilière de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes souhaite répondre aux préoccupations suivantes :

- Acquérir des locaux répondant aux normes de sécurité et d'accessibilité ;
- Assurer aux élus ordinaires et aux collaborateurs salariés des locaux fonctionnels adaptés à l'accomplissement des missions de service public qui lui ont été conférées par le législateur ;
- Permettre un accueil de qualité dans ses locaux des administrés, professionnels ou patients ;
- Préserver la valeur du patrimoine acquis ;
- S'assurer de l'entretien régulier du parc.

Concernant le processus d'achat, celui-ci figure désormais dans une annexe du règlement de trésorerie telle que l'a voté le CNO.

Le CNO est désormais en mesure de présenter sa politique d'achats immobiliers et appuie ses décisions via le processus d'achat que toute structure se doit de respecter. Désormais toute entité ordinale qui le désire monte son dossier de projet d'achat en respectant chaque étape du processus et c'est finalement un vote de l'ensemble des conseillers nationaux qui valide la décision retenue.

La commission communication que je préside a été fort occupée durant cette année 2015.

- La refonte de notre site internet
- La création de plaquette présentant l'institution et pouvant accompagner nos rencontres institutionnelles
- La revue des films et leur mise en valeur sur le site
- La diffusion des bonnes pratiques
- La diffusion des bulletins
- La contribution au rapport annuel d'activité

.../...

Nous sommes toujours dans le même esprit à savoir : contribuer à développer une image de professionnel s'inscrivant dans une démarche scientifique et dans laquelle les professionnels se reconnaissent .Il faut aussi encourager la fierté et l'esprit de corps de la profession. 2016 étant l'année ou nous fêterons les 70 ans de la profession et les dix ans de l'ordre, nous serons vigilants à la diffusion de ces messages.

La communication, vous le savez, est à fort risque de dépenses lourdes et dans une époque où beaucoup de messages passent par l'image j'ai demandé à la commission de mettre en œuvre une stratégie qui puisse « mesurer » l'impact des dépenses et leur efficacité. Ce travail est en cours et sera testé lors d'un premier travail concernant la diffusion des bonnes pratiques.

L'agenda national toujours connecté sur l'actualité nous conduit à mener une multitude de projets avec parfois beaucoup de croisements d'ajustements et de régulation. Heureusement cette commission ne travaille pas seule, et nos partenaires internes et externes sont vraiment très compétents et très précieux.

Membre de la commission harmonisation je suis donc présent lors de l'analyse et de la validation des budgets de l'ensemble des structures.

Tout d'abord bravo à l'ensemble des trésoriers des dix- sept entités ordinales que je représente car aucune distorsion majeure n'est à remarquer de façon significative.

Certes il existe des écarts quant aux montants et répartitions des indemnités des élus mais ce sont les choix voulus par vos bureaux et aucun commentaire n'est à faire sur ce point.

Oui le CNO à l'unanimité a fait le choix de la rigueur et du contrôle budgétaire ce qui implique beaucoup de contraintes pour nous tous et qui induit obligatoirement des insatisfactions. Tous les élus du CNO sont conscients de cet état de fait mais ce temps de rigueur nous apparaît incontournable en sachant que la grande proximité l'écoute et la compréhension de notre Trésorière générale garantissent la prise en charge efficace de vos soucis de trésorerie.

Enfin François Maignien a souhaité travailler **sur une action d'entraide** visant à tendre la main aux professionnels touchés par le burn out et les addictions. Il m'a demandé de travailler à ses cotés sur cette thématique et nous avons déjà recueillis des témoignages de plusieurs CDO ayant engagé ou accompagné quelques confrères et leur familles.

Il s'agit d'un sujet sensible et bien délicat sur lequel nous engageons une réflexion dont la finalité est d'aider et en aucune façon de prendre en charge au sens thérapeutique ces problématiques. Nous vous tiendrons au courant des choix retenus par le CNO et soyez assuré que ce travail va avancer rapidement.

En cette fin d'année je tiens à nouveau à vous remercier de ce très passionnant mandat que vous m'avez confié et vous assure de ma complète disponibilité et implication sur les missions qui me sont confiées.

Je reste bien sûr à votre entière écoute sur les sujets qu'il vous semble utile de me confier et vous invite à travailler sur la préparation des élections de 2017 qui dans tous les cas introduiront la notion de parité suivant des modalités non encore définies.

A toutes et tous j'adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2016

Notre communication :

Elle repose sur :

nos échanges écrits : vos CR (CRO et CDO) et mon CR d'activité trimestriel

nos rencontres : j'ai besoin de vos dates de plénière (CRO) et de réunions de coordination et vous devez connaître mon emploi du temps

nos rencontres via Skype : CDO et CRO

Voici les retours qu'il me semblait utile de vous adresser.

En vous assurant de mon fidèle dévouement pour servir notre ordre professionnel.

Bien confraternellement

Michel Arnal.

Conseiller National, représentant la Région Centre-Val de Loire

.../...

Agenda des élus. Missions de représentation à :

- ORS Centre Orléans le 19/05/2015 : Assemblées générales
- Orléans le 19/05/2015 : réunion du C.L.I.O.R.
- Orléans le 03/06/2015 : réunion plénière
- CNO Paris le 04/06/2015 : réunion des Présidents ordinaires et représentants régionaux des C.A.E.
- Orléans le 11/06/2015 : audience CDPI
- DRJSCS Orléans le 08/07/2015: commission de certifications paramédicales.
- Blois le 02/09/2015 : réunion trésorerie CDO 41
- Orléans le 17/09/2015 : réunion FIDAL Avocats (présence de non professionnels de santé dans les MSP)
- Vierzon le 29/09/2015 : soirée « E.P.P.O. »
- CNO Paris le 01/10/2015 : réunion des Présidents ordinaires .
- Orléans le 07/10/2015 : réunion plénière et réunion de coordination
- DRJSCS Orléans le 14/10/2015 : commission de certifications paramédicales.
- Nice les 10 et 11/12/2015 : Colloque sur le « Prix de l'Ordre » et « La nécessité d'une discipline universitaire en kinésithérapie ».
- ORS Centre Orléans le 14/12/2015 : Conseil d'administration
- Orléans le 15/12/2015 : réunion plénière
- Orléans le 16/12/2015 : audience CDPI